

# Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA)

## Demande d'admission pour Montréal, QC

### PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES ADMINISTRATEURS (PPA)

Le PPA ne s'adresse pas aux administrateurs débutants. Il a été élaboré à l'intention des administrateurs d'expérience qui souhaitent perfectionner leurs compétences et améliorer leur efficacité. Le programme lui-même s'articule principalement autour de la gouvernance de sociétés à but lucratif, en particulier celles qui sont inscrites en bourse. À ce titre, le cours convient davantage aux administrateurs ayant de l'expérience au sein de sociétés à but lucratif ou aux administrateurs et professionnels ayant des occasions à court terme de siéger à des conseils de sociétés à but lucratif.

Dispensé par des experts en gouvernance de sociétés, le cours s'échelonne sur une période de 12 jours, dans le cadre d'une formule hautement interactive; s'y intègrent des tables rondes, des études de cas ainsi que des exposés pertinents livrés par des professeurs universitaires, des spécialistes du comportement au sein des conseils d'administration et des administrateurs invités, tous de renommée mondiale.

### ADMISSIBILITÉ AU PPA

L'admission au PPA est accordée aux candidats répondant à la norme minimale d'expérience au niveau national (la « norme »). La norme témoigne de l'importance accordée par le PPA à l'efficacité d'un administrateur de société à but lucratif. La norme représente une combinaison de sens des affaires et d'expérience professionnelle, de service au sein d'un conseil et d'expérience à titre d'administrateur et d'autres facteurs tels que la formation et les marques de reconnaissance, le tout soutenu par des références appropriées. Votre demande sera analysée par un comité des admissions et il est donc important que vous fournissiez autant de détails que possible sur ce formulaire de demande en ligne.

Sauf exception, tous les participants admis auront une expérience appropriée à titre d'administrateurs. Une préférence sera accordée aux candidats au PPA qui ont de l'expérience au sein de conseils de sociétés à but lucratif. Une préférence est aussi généralement accordée à ceux et celles qui ont siégé de manière indépendante à des conseils d'administration, par opposition à ceux et celles qui y ont détenu des postes de direction ou d'office. Les conseils de sociétés d'État et ceux de grands organismes à but non lucratif qui agissent à titre de conseils de surveillance obtiennent également une préférence par rapport aux conseils voués à la gestion ou à ceux qui sont orientés principalement vers des activités uniques, comme le financement. Même si une certaine attention peut aussi être accordée aux candidats qui n'ont pas siégé directement à des conseils, mais possèdent une vaste expérience de conseiller ou ont travaillé auprès de conseils (p. ex. des professionnels à qui on a pu interdire de siéger à des conseils en raison de leur situation professionnelle, mais qui offrent fréquemment leurs services à des conseils), il est à noter que le Comité des admissions au PPA ne considère pas cela comme un substitut à une expérience d'administrateur en exercice, mais plutôt comme un élément complémentaire.

En plus d'une expérience au sein d'un conseil d'administration, les candidats au PPA devraient également présenter un dossier très éloquent à titre de membre d'une équipe de direction ou une expérience professionnelle adéquate et être en mesure de faire la preuve d'un solide sens des affaires. Le Comité des admissions au PPA est à la recherche de personnes qui ont démontré une capacité de diriger, d'innover et d'inspirer le succès aux niveaux professionnels les plus élevés et d'avoir ainsi développé une expérience aussi étendue qu'approfondie – les mêmes qualités qui les serviront bien à titre d'administrateurs de sociétés à but lucratif et d'organisations complexes.

**Les candidats potentiels qui sont incertains du bon jumelage de leur expérience d'administrateur et de cadre en vue de leur admission au PPA sont invités à communiquer avec la Directrice, Coordination de la formation IAS, pour en discuter. (Prière de faire une demande de consultation par courriel à [education@icd.ca](mailto:education@icd.ca))**

## DOCUMENTS REQUIS

Nous incitons vivement les candidats à faire parvenir au Comité d'admission au Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA) une demande d'admission complète, dès que possible. Nous datons les demandes et traitons en priorité celles qui sont soumises en bonne et due forme. Veuillez faire parvenir les documents suivants à l'Institut des administrateurs de sociétés à Toronto :

- 1) La **demande d'admission** accompagnée d'un **curriculum vitae à jour** et du **paiement des frais d'admission** (ces derniers, qui ne sont pas remboursables, s'élèvent à 500 \$, taxes applicables en sus).
- 2) **Deux lettres de recommandation** qui doivent nous parvenir avant la date limite d'inscription prévue (les personnes choisies pour donner des références – reconnues comme étant impartiales – doivent envoyer leur lettre directement au bureau national de l'IAS). Le Comité des admissions au PPA considère que les références constituent un élément important de l'ensemble des documents d'admission et encourage les candidats à choisir les référents appropriés. Les candidats sont invités à fournir des références de la part de leurs collègues administrateurs ou d'autres chefs de file d'envergure qui sont en mesure de commenter l'expérience, la personnalité et la pertinence du candidat pour le programme. Une préférence est accordée aux références provenant de diplômés du PPA, de membres de l'IAS et d'administrateurs en exercice qui sont familiers avec l'orientation du PPA et son environnement d'apprentissage. Les référents doivent être libres de tout conflit matériel avec le candidat et les candidats devraient éviter de présenter des références issues d'un rapport direct (ce qui inclut, par exemple, un chef de la direction qui agirait comme référent d'un membre de son conseil) et de fournisseurs (incluant un fournisseur de services au candidat – ou à l'organisation du candidat – qui agirait comme référent, comme un avocat, un comptable, un vérificateur, etc.) qui pourrait pousser le référent à se sentir engagé en raison de la nature de ses rapports avec le candidat.
- 3) **Réponses aux questions d'admissibilité** – Les réponses aux quatre questions suivantes aideront le Comité des admissions à déterminer votre admissibilité au PPA. Les réponses offrent au candidat l'occasion de fournir des détails et un relief additionnels à l'égard de son expérience. Le Comité des admissions au PPA analysera soigneusement ces réponses et c'est pourquoi les candidats sont invités à fournir un niveau approprié de détails.

**Question 1 – Sens des affaires** – On s'attend à ce que les candidats possèdent un sens aigu des affaires, aussi bien en profondeur qu'en étendue. Veuillez décrire à quel niveau se situent votre sens des affaires et les expériences particulières qui l'ont façonné.

**Question 2 – Expérience d'administrateur** – Même si le nombre de conseils où un candidat a siégé et ses années d'expérience à titre d'administrateur sont des facteurs d'admission, c'est aussi le cas du type de conseils où le candidat a siégé (par exemple, des conseils de gouvernance par opposition à des conseils de financement) et, surtout, la qualité des expériences accumulées au sein de ces conseils. Parmi ces expériences peuvent figurer certaines opérations importantes et complexes, comme des fusions et acquisitions, la rémunération des membres de l'équipe de direction, le départ et le remplacement du chef de la direction, le retraitement financier ou des enquêtes sur fraude. Veuillez décrire la nature des activités menées par les conseils où vous avez siégé ainsi que les expériences et les enjeux auxquels vous avez fait face.

**Question 3 – Motivation** – Quelles sont vos motivations à poser votre candidature à ce cours et quels avantages espérez-vous en retirer si vous y êtes admis?

**Question 4 – Autre** – Y a-t-il des renseignements additionnels qui, selon vous, aideraient le Comité des admissions à analyser votre demande? (Par exemple, nomination imminente à un conseil, parrainage par votre conseil ou votre employeur.)

## AVIS D'ADMISSION

Règle générale, le Comité d'admission se réunit de six à huit semaines avant le début du Programme. Tous les candidats reçoivent la réponse à leur demande au plus tard cinq semaines avant le début des cours.

## ADHÉSION À L'IAS

L'Institut des administrateurs de sociétés s'est donné comme mandat d'offrir à ses membres un large éventail de moyens, ressources et services leur permettant d'être des administrateurs efficaces et de créer des conseils d'administration de haut calibre.

Si vous n'êtes pas actuellement membre de l'IAS et que vous faites une demande d'admission au PPA, le coût d'application inclut une adhésion d'un an à l'IAS.

## LE TITRE PROFESSIONNEL DÉCERNÉE PAR L'INSTITUT (IAS.A.)

Attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés au terme d'un processus d'examen mené par des administrateurs aguerris, le titre IAS.A représente un engagement permanent envers l'excellence à la table du conseil, un désir de constamment mettre à jour ses connaissances et la volonté d'être un administrateur toujours plus efficace. Pour tout complément d'information sur l'admissibilité au titre IAS.A., veuillez visiter le site Web de l'IAS au [www.icd.ca/PPA](http://www.icd.ca/PPA).

## POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS D'ADMISSION AU PPA

Nous invitons les candidats à examiner de près les critères d'admission en regard de leur expérience et de leurs compétences avant de faire une demande. Des frais d'admission non remboursables de 500 \$ (taxes applicables en sus) sont exigibles.\* Les droits d'admission pour les membres individuelles de l'IAS sont de 250 \$ taxes en sus. Les membres de conseil ne paye rien de droits d'admission. L'IAS doit avoir en sa possession le paiement des frais d'admission pour procéder à l'étude de la demande.

## COÛT DU PROGRAMME

Le coût du Programme s'élève à 17 500,00 \$, taxes applicables en sus. (Veuillez prendre note que les frais d'admission de 500 \$ ne sont pas inclus dans ce montant.) Cela comprend tous les frais de cours ainsi que les frais d'examen de l'IAS.A.

## DROITS DE SCOLARITÉ – Exigibles dès l'acceptation au PPA

Une fois qu'ils sont acceptés au Programme de perfectionnement des administrateurs, les candidats reçoivent par courriel un formulaire d'autorisation de paiement. Vous pourrez choisir entre un paiement unique de l'ensemble des frais ou un plan de paiement échelonné en deux ou quatre versements. Des frais d'administration de 100 \$ (taxes applicables en sus) sont facturés pour chaque versement. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'IAS au 1 877 593-7741, poste 236.

Les candidats sont tenus responsables d'acquitter la totalité des droits de scolarité dès qu'ils ont reçu l'avis à l'effet que le Comité d'admission a accepté leur demande. Il peut arriver que le nombre de candidats admissibles dépasse le nombre de places disponibles pour la session de cours envisagée. Le cas échéant, le Comité d'admission préautorise des candidatures en vue d'une prochaine édition du PPA. On en informe alors les candidats et on leur offre la possibilité de s'inscrire à une session de cours ultérieure. Dès qu'un candidat accepte d'être inscrit à une autre session de cours, il est tenu responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité.

## POLITIQUE D'ANNULATION

Les demandes d'annulation doivent être adressées par écrit à la directrice adjointe, Éducation formelle, IAS. Dans le cas des demandes reçues au plus tard 28 jours avant la date de début du module I, les droits de scolarité seront remboursés, moins les frais d'administration de 500 \$ (taxes applicables en sus) et les frais d'admission de 500 \$ (taxes applicables en sus). Dans le cas des demandes reçues moins de 28 jours, mais au plus tard 14 jours, avant la date de début du module I, un crédit complet sera accordé, à valoir sur une prochaine édition du Programme offerte dans l'année civile qui suit. Aucun remboursement ne sera octroyé dans le cas des demandes d'annulation qui nous parviennent moins de 14 jours avant la date de début du module I. Les participants qui font défaut de se présenter aux cours devront acquitter la totalité des droits de scolarité prévus.

Si l'IAS se voit dans l'obligation d'annuler ou de reporter une session de cours, il s'engage à rembourser la totalité des droits de scolarité et à créditer les frais d'admission de 500 \$ pour une édition subséquente du PPA offerte dans l'année civile qui suit.

Pour lire l'ensemble des politiques applicables au PPA, veuillez visiter le [www.icd.ca/PPA](http://www.icd.ca/PPA).

\*Si vous n'êtes pas actuellement membre de l'IAS et que vous faites une demande d'admission au PPA, le coût d'application inclut une adhésion d'un an à l'IAS.

# Formulaire de demande d'admission au Programme de perfectionnement des administrateurs

Montréal, QC

DEP 17

23-25 mars 2018

Ville

Numéro du PPA

Date de début du PPA

L'IAS reçoit un grand nombre de demandes provenant de candidats admissibles et désireux de participer au PPA, mais nous ne sommes pas en mesure de garantir une place à chacun. Si le nombre maximal d'étudiants est atteint pour le programme choisi, souhaitez-vous que nous fassions suivre votre candidature au Comité d'admission en vue d'une prochaine édition du PPA?

Oui  Non Si vous avez coché Oui, veuillez préciser la ville de votre choix : \_\_\_\_\_

## CANDIDAT

M.  M<sup>me</sup>  D<sup>r</sup>

Nom

Prénom

Initiale suivant le prénom

Prénom usuel

Titre/poste actuel

Société/organisme

Type d'entreprise :  Société ouverte  Société fermée  Organisme à but non lucratif  Société d'État

Secteur d'activité (p. ex. : banques, énergie, mines, soins de la santé, etc.)

## ADRESSE PROFESSIONNELLE

Adresse

N° de bureau

Ville

Province/État

Code postal

N° de téléphone

(Poste)

N° de télécopieur

Adresse courriel

Site web de l'entreprise



## COMMENT AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES ADMINISTRATEURS?

Cochez les réponses qui s'appliquent:

- Collègue    *Globe & Mail / La Presse*    Publipostage    Courriel de l'IAS  
 Parution d'un tableau de diplômés de l'IAS    Membre de l'IAS    Activité parrainée par l'IAS    Site Web de l'IAS  
 Recherche Internet    École de gestion    Annonce dans un journal local    Lettre/courriel d'une autre association  
 Site Web d'une autre association    Ancien participant à un programme de l'IAS    Annonce de la Rotman School  
 Courriel de la Rotman School    Site Web de la Rotman School    Autre \_\_\_\_\_

## STATUT DE MEMBRE DE L'IAS

Êtes-vous membre de l'IAS?  Oui    Non   Membre depuis : \_\_\_\_\_

Section régionale de l'IAS : \_\_\_\_\_

\*Si vous désirez obtenir de l'aide concernant vos informations d'adhésion, vous pouvez contacter l'IAS à l'adresse email suivante : [membership@icd.ca](mailto:membership@icd.ca), ou au numéro de téléphone suivant : 1.877.593.7741

## FRAIS D'ADMISSION (Paiement devant accompagner la demande)

Veillez joindre à votre demande le paiement des frais d'admission, non remboursables, de 500 \$, taxes\* applicables en sus

Location	Frais d'admission (Non-membre)	Frais d'admission (Membre individuelle)
Calgary	500 \$ + 5 % = 525 \$	250 \$ + 5 % = 262,50 \$
Edmonton	500 \$ + 5 % = 525 \$	250 \$ + 5 % = 262,50 \$
Halifax	500 \$ + 15 % = 575 \$	250 \$ + 15 % = 287,50 \$
Montréal	500 \$ + 14,975 % = 574,88 \$	250 \$ + 14,975 % = 287,44 \$
Ottawa	500 \$ + 13 % = 565,00 \$	250 \$ + 13 % = 282,50 \$
Saskatchewan	500 \$ + 5 % = 525 \$	250 \$ + 5 % = 262,50 \$
St. John's	500 \$ + 15 % = 575,00 \$	250 \$ + 15 % = 287,50 \$
Toronto	500 \$ + 13 % = 565 \$	250 \$ + 13 % = 282,50 \$
Vancouver	500 \$ + 5 % = 525 \$	250 \$ + 5 % = 262,50 \$
Winnipeg	500 \$ + 5 % = 525 \$	250 \$ + 5 % = 262,50 \$

\*Les taxes sont établies en fonction du lieu où le Programme est offert.

Mode de paiement :  Visa    Mastercard    Chèque

(Veillez libeller votre chèque au nom de **l'Institute of Corporate Directors**)

## AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

Carte # \_\_\_\_\_

Date d'expiration (mm/aa) \_\_\_\_\_

Nom figurant sur la carte \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## PERSONNES-RÉFÉRENCES

Les personnes choisies pour fournir des références doivent être impartiales, c'est-à-dire ne pas avoir de liens significatifs avec le candidat. Il ne devrait pas s'agir de subordonnés directs (incluant les présidents des sociétés pour lesquelles le candidat siège comme administrateur) ni de fournisseurs (incluant les fournisseurs de services tels les avocats, les comptables, les vérificateurs, etc.) qui pourraient avoir un lien avec le candidat dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Le Comité d'admission ne prendra pas en considération les références des personnes jugées comme suscitant un conflit d'intérêts.

Nous encourageons les candidats à choisir comme personnes-références leurs pairs, leurs collègues de bureau ou supérieurs ou autres hauts dirigeants qui sont en mesure de décrire leur expérience de travail, leur personnalité et les raisons motivant leur admissibilité au Programme.

### Personne-références 1

Nom	Titre		
Société/organisme	N° de téléphone	(Poste)	Adresse courriel

### Personne-références 2

Nom	Titre		
Société/organisme	N° de téléphone	(Poste)	Adresse courriel

## DÉCLARATION

J'atteste par les présentes que tous les renseignements figurant sur ma demande et dans tout document fourni à l'appui de celle-ci sont exacts, justes et complets et que toute l'information pertinente a été divulguée. Je comprends que si l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) constate que j'ai fait une fausse déclaration, mon adhésion, mon admission ou mon inscription au Programme est susceptible d'être annulée après qu'on m'aura avisé(e) par écrit de cette annulation. Si je suis admis(e) et inscrit(e) au Programme de perfectionnement des administrateurs, je comprends que je suis pleinement responsable du paiement total des droits qui s'y rattachent (droits de scolarité et frais d'admission). Je m'engage à me comporter avec intégrité et honnêteté et à traiter avec respect les personnes faisant partie de l'IAS. Si je devais agir autrement, je comprends que je m'exposerais à devoir quitter le Programme.

## CONSENT

Le candidat au Programme de perfectionnement des administrateurs IAS/Rotman consent, s'il est admis au Programme, à ce que l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) utilise son nom, ses renseignements biographiques et son portrait tiré d'une photographie, dans toutes publications de l'IAS ainsi que dans le cadre de ses activités de relations publiques, y compris ses sites Web et annonces de remise de diplômes présentées dans les journaux, et il renonce à toute rétribution financière ou autre compensation à cet égard. Le candidat accepte de fournir à l'IAS une photographie récente de lui-même, selon le format requis et dans les délais demandés. Le candidat reconnaît que ces documents demeureront la propriété de l'IAS et qu'ils ne lui seront pas retournés. Le candidat autorise par les présentes l'IAS à modifier, copier, montrer, publier ou distribuer ses renseignements biographiques et sa photographie dans le but de faire la promotion des programmes de l'IAS ou à tout autre fin légitime. En outre, le candidat renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini, y compris les copies écrites ou électroniques dans lesquelles apparaît son portrait. Le candidat renonce également à toutes royautés ou autres formes de compensation qui pourraient faire suite à l'utilisation des renseignements personnels ou de la photographie, ou y être liées. Le candidat exonère, libère et décharge l'IAS à tout jamais de toutes réclamations, demandes et poursuites que lui-même, ses héritiers, représentants, exécuteurs, administrateurs ou toutes autres personnes agissant en son nom ou au nom de sa succession pourraient faire ou tenter par suite de cette autorisation.

Le candidat reconnaît et convient que dans le cadre du processus d'examen des inscriptions, l'IAS peut partager en tout ou en partie avec d'autres personnes et organisations les renseignements fournis dans la demande et que sous admission et inscription au PPA, l'IAS peut partager les coordonnées et autres renseignements connexes du candidat avec la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et/ou d'autres écoles de gestion associées. Le candidat reconnaît que la Rotman School of Management de l'Université de Toronto est gouvernée par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP), laquelle appuie l'accès aux documents de l'université et à la protection de la vie privée, et il peut arriver de temps à autre que la Rotman School of Management de l'Université de Toronto soit requise de rendre publics certains renseignements en conformité avec cette loi.

---

Signature du candidat

---

Date



## Personne-références 1 – PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES ADMINISTRATEURS

Nom du candidat

Société/organisme

La personne susmentionnée a présenté une demande d'admission au Programme de perfectionnement des administrateurs. Veuillez nous aider dans le traitement des demandes d'admission en nous donnant votre opinion franche du candidat puisque vous êtes censé suffisamment bien le connaître pour l'évaluer de façon juste et exacte.

Les réponses aux six questions suivantes constitueront votre lettre de recommandation. Le Comité des admissions au PPA analyse ces réponses en profondeur et, à ce titre, les référents sont invités à fournir un niveau approprié de détails.

1. Depuis combien de temps et à quel titre connaissez-vous le candidat?
2. Le cas échéant, veuillez commenter les capacités du candidat comme directeur, ses qualités les plus remarquables et comment elles l'ont aidé à être un administrateur efficace.
3. Le cas échéant, veuillez commenter le sens des affaires du candidat, son expérience et ses succès professionnels.
4. Veuillez commenter la personnalité et le sens de l'éthique du candidat.
5. En vous fondant sur l'explication indiquée plus haut du PPA et de son admissibilité, croyez-vous que le candidat convient au programme?
6. Y a-t-il d'autres commentaires dont vous croyez que le Comité des admissions au PPA devrait prendre connaissance au sujet du candidat?

Nom de la personne donnant des références

Titre/poste

Société/organisme

N° de téléphone

(Poste)

Adresse courriel

Signature de la personne donnant des références

Date

### LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LA LETTRE DE RECOMMANDATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS DIRECTEMENT À :

Comité d'admission au PPA  
Institut des administrateurs de sociétés

2701 – 250, rue Yonge  
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

Tél.: 416.593.7741, poste 236 ou 230

Tél.: 1.877.593.7741, poste 236 ou 230

Télec.: 1.888.398.4794

education@icd.ca

www.icd.ca

## Personne-références 2 – PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES ADMINISTRATEURS

Nom du candidat

Société/organisme

La personne susmentionnée a présenté une demande d'admission au Programme de perfectionnement des administrateurs. Veuillez nous aider dans le traitement des demandes d'admission en nous donnant votre opinion franche du candidat puisque vous êtes censé suffisamment bien le connaître pour l'évaluer de façon juste et exacte.

Les réponses aux six questions suivantes constitueront votre lettre de recommandation. Le Comité des admissions au PPA analyse ces réponses en profondeur et, à ce titre, les référents sont invités à fournir un niveau approprié de détails.

1. Depuis combien de temps et à quel titre connaissez-vous le candidat?
2. Le cas échéant, veuillez commenter les capacités du candidat comme directeur, ses qualités les plus remarquables et comment elles l'ont aidé à être un administrateur efficace.
3. Le cas échéant, veuillez commenter le sens des affaires du candidat, son expérience et ses succès professionnels.
4. Veuillez commenter la personnalité et le sens de l'éthique du candidat.
5. En vous fondant sur l'explication indiquée plus haut du PPA et de son admissibilité, croyez-vous que le candidat convient au programme?
6. Y a-t-il d'autres commentaires dont vous croyez que le Comité des admissions au PPA devrait prendre connaissance au sujet du candidat?

Nom de la personne donnant des références

Titre/poste

Société/organisme

N° de téléphone

(Poste)

Adresse courriel

Signature de la personne donnant des références

Date

### LE PRÉSENT FORMULAIRE ET LA LETTRE DE RECOMMANDATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS DIRECTEMENT À :

Comité d'admission au PPA  
Institut des administrateurs de sociétés

2701 – 250, rue Yonge  
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

Tél.: 416.593.7741, poste 236 ou 230

Tél.: 1.877.593.7741, poste 236 ou 230

Télec.: 1.888.398.4794

education@icd.ca

www.icd.ca



---

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI  
ET LES LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT À :**

Comité d'admission au PPA  
Institut des administrateurs de sociétés

2701 – 250, rue Yonge  
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

Tél.: 416.593.7741

Tél.: 1.877.593.7741, poste 236 ou 230

Télec.: 1.888.398.4794

education@icd.ca

www.icd.ca